

Étude sur la tension dans le parc locatif social en 2022

Fi che n° 6 Zoom sur les attributions en QPV

5079H23HV

Données clés en Pays de la Loire

Sixième fiche d'une série de publications consacrées à l'analyse, dans ses différentes composantes, de la tension dans le parc locatif social, ce document expose les principales caractéristiques des attributions réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :

- Composition familiale
- Age
- Taille des logements attribués
- Ressources
- Publics prioritaires
- Délais d'attribution

Au 1^{er} janvier 2023 :

→ près de **62 000 logements sociaux** sont localisés en QPV, ce qui représente 25,6 % du parc

En 2022 :

→ près de **4 850 attributions** ont été faites en QPV, soit 20,5 % des logements attribués, c'est près de 8 points de moins qu'en 2020.

Près d'un cinquième des attributions réalisées en QPV

En 2022, **4 844 attributions** de la région ont été faites en **QPV**, parmi les 23 687 enregistrées, soit 20,5 %, c'est près de 8 points de moins qu'en 2020 ce qui représente **une baisse très importante des attributions dans ces quartiers**. A titre comparatif, 25,6 % des logements sociaux sont localisés dans ces quartiers.

Un peu plus de 17 200 attributions concernent des logements situés dans les 11 EPCI dotés d'un QPV. Dans **ces territoires, les QPV ont capté 28,1 % des attributions**.

Cette **répartition varie selon les EPCI**, en fonction de la proportion du parc en QPV. Ainsi, les attributions en QPV atteignent 47 % dans la Communauté de communes du Pays Sabolien contre 20 % à Saint-Nazaire agglo.

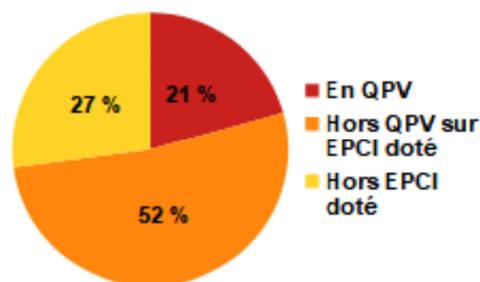
A Angers Loire Métropole et Nantes Métropole, cette proportion est de 26 et 27 % respectivement, contre 36 % pour Le Mans métropole.

Les logements des associations largement en QPV

Dans l'ensemble des 11 EPCI concernés, **45 % des logements attribués à des associations se situent dans un QPV**. Concernant les autres catégories de bénéficiaires, le taux est compris entre 23 % et 31 %.

De fortes différences territoriales sont observées dans les autres catégories, dont la part en QPV ne dépasse que très rarement 50 %.

Répartition des attributions en 2022

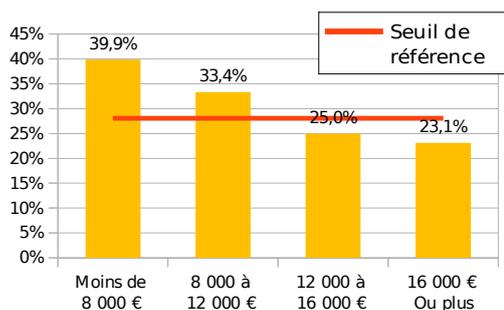


Le seuil de référence

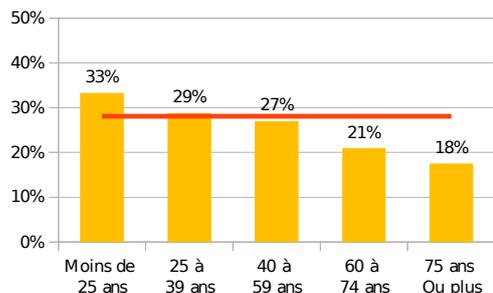
L'ensemble des graphiques de cette publication présente un « **seuil de référence** ». Celui-ci correspond à la **part globale des attributions en QPV**, toutes catégories confondues.

Part des attributions en QPV selon la composition familiale

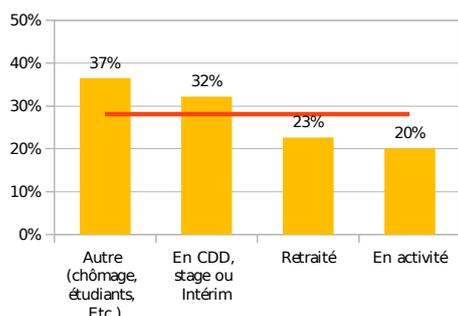
Part des attributions en QPV selon les ressources par unité de consommation (RUC)



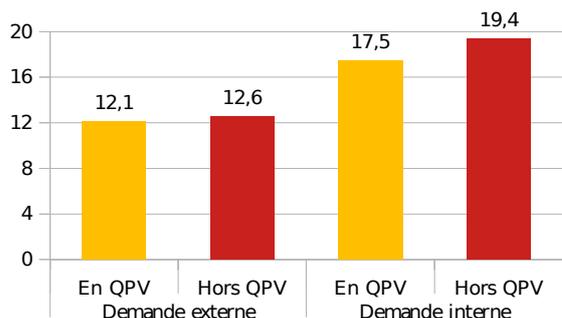
Part des attributions en QPV selon l'âge



Part des attributions en QPV selon l'activité



Délais moyens d'attribution en mois (hors refus)



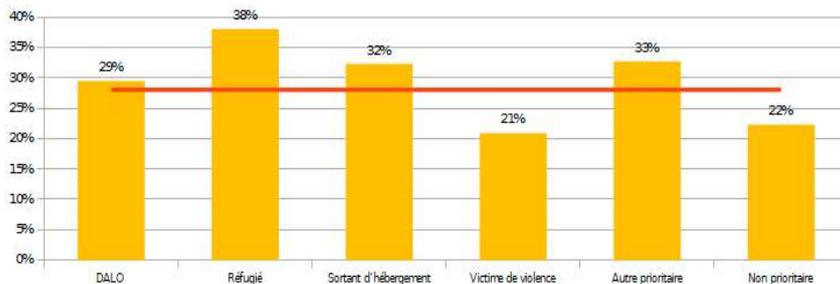
À retenir

- Les attributions en QPV représentent plus **d'un quart des attributions** de la région
- Les **associations** disposent **de logements majoritairement en QPV**, pour accompagner des publics en difficulté sociale et économique
- **Sur-représentation des publics « fragiles »** (jeunes, publics prioritaires, situation professionnelle instable, très faibles ressources) dans les attributions en QPV, en raison notamment d'une offre plus accessible
- **Rééquilibrage progressif de la mixité** dans les attributions de logement en QPV

Précisions méthodologiques

Les données présentées dans ce document sont issues des fichiers départementaux de la demande, locative sociale (FDLS) et du répertoire locatif social (RPLS) renseigné par les bailleurs sociaux.

Part des attributions en QPV selon le caractère prioritaire des demandes



Une sur-représentation des profils « fragiles » en QPV

Dans les 11 EPCI concernés, l'attribution d'un logement en QPV revient **beaucoup plus souvent** à des profils de ménage que l'on pourrait qualifier de **« fragile »** :

- les demandeurs **jeunes**
- les demandeurs **à faibles ressources**
- les demandeurs **sans stabilité professionnelle** avérée
- les demandeurs **prioritaires** à l'exception des personnes victimes de violence conjugale.

Bien que sur-représentés en QPV, ces demandeurs restent majoritairement logés en dehors de ces quartiers.

Une mixité sociale qui s'améliore progressivement

La **mixité des profils de relogement en QPV tend à s'améliorer**, avec des écarts qui se réduisent vis à vis des ressources, du caractère prioritaire, de l'âge et de l'activité professionnelle. Par exemple :

- « plus de » 60 % des attributions aux ménages à très faible niveau de ressources sont réalisées hors QPV (contre 47 % en 2018 et 42 % en 2019)
- à l'inverse, 23 % des attributions aux ménages avec des ressources plus élevées sont désormais faites en QPV (contre 20 % en 2019)

Des délais qui varient selon l'origine du demandeur

L'attribution de logements pour des demandes externes est plus longue hors QPV. A l'inverse, les attributions de logements pour des demandes internes sont plus courtes en QPV.

En 2022, les délais d'attribution ont augmenté dans les QPV et hors QPV, en particulier pour les demandes internes, ce qui freine le taux de rotation des ménages.

Clé de lecture des graphiques

En comparant une valeur donnée avec le seuil de référence, on peut déterminer si la catégorie est **sur ou sous-représentée** dans les attributions faites en QPV.

Par exemple, toutes catégories confondues, les attributions en QPV pèsent pour 28,7 % des attributions sur les 11 EPCI concernés (= seuil de référence). Pour les réfugiés, cette part atteint 38 %. Ainsi, les réfugiés sont sur-représentés dans les attributions en QPV.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service Intermodalité, Aménagement, Logement

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Anne Beauval

ISSN : 2115-9998